

5 Administration générale

Budget Primitif 2013 - Synthèse
Décision modificative n° 3 (DM 3) de l'exercice 2012

Rapport n° CG/2012/164

Résumé :

Ce rapport présente le projet de Budget Primitif 2013, conforme aux orientations budgétaires débattues lors de l'assemblée plénière du 22 octobre 2012.

Il traduit la nécessité d'un effort de maîtrise sans précédent des dépenses départementales pour faire face au contexte de la crise.

Face à des recettes atones qui ne progressent plus que de +1,3% et face à l'évolution des dépenses sociales incompressibles que la crise porte à des niveaux jamais atteints (+3,8% d'augmentation), la diminution des dépenses de fonctionnement hors social est un impératif pour limiter au strict minimum le recours à la fiscalité.

Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement permet, avec la poursuite d'une programmation pluriannuelle de nos investissements gérée au plus fin, de stabiliser nos inscriptions d'emprunt et de préserver un niveau épargne brute compatible avec nos objectifs de maîtrise de l'endettement.

Les explicitations de fond des inscriptions budgétaires décrites dans le présent rapport sont abordées une seule fois, par souci de simplification, dans le rapport introductif.

Le projet de budget primitif (BP) pour 2013 s'établit à 1 165,5 M€, en augmentation de +0,8% (soit +9,4M€) par rapport au BP 2012.

Les **prévisions de recettes pour 2013** sont marquées par **l'atonie des recettes de fonctionnement** du Département. Hors mesures nouvelles, elles ne progressent que de 11,3M€ par rapport à 2012, et s'établissent à 902,6M€. Cette évolution atone de nos recettes de fonctionnement à un rythme de +1,3% (contre 1,7% pour l'inflation anticipée) s'explique principalement par la diminution des dotations d'Etat et la croissance très limitée de la fiscalité, aggravée par le renforcement de la péréquation horizontale.

Les dotations d'Etat au Département s'établissent à 241,2M€. Le gel des dotations aux collectivités annoncé par l'Etat se traduira en 2013 pour notre Département par une forte baisse de sa dotation globale de fonctionnement (DGF), compte tenu de la mise en œuvre dès 2013 d'un renforcement de la péréquation. Un prélèvement de -1M€ sur la DGF est inscrit au BP 2013 à ce titre. Cette baisse pourrait être accentuée en cas de décision du comité des finances locales d'aller encore plus loin dans la péréquation.

Le produit de fiscalité indirecte ne progresse que de +0,7%, du fait principalement de la baisse prévisionnelle des droits de mutation. Au total, le produit s'élève à 293,5M€ au BP 2013 (contre 291,4M€ au BP 2012). Sans les recettes attendues au titre de la taxe poids lourds et de la taxe additionnelle à la taxe de séjour, le produit de fiscalité indirecte connaît une baisse de -0,08%.

La fiscalité directe (hors mesure fiscale nouvelle) s'élève à 297,8M€ (contre 288,7M€ au BP 2012 après réforme fiscale), dont 146,3M€ de taxe sur le foncier bâti et 145,5M€ de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La taxe foncière ne représente plus que 16% des recettes de fonctionnement du Département et reste la seule ressource hors emprunt sur laquelle le Conseil Général dispose encore d'une marge de manœuvre.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 812,3M€ (après péréquation), contre 794,3M€ au BP 2012, soit une augmentation limitée à +2,3% (+18M€). Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement n'est rendue possible, malgré des dépenses sociales en forte progression, que grâce à la mise en œuvre du plan d'économie détaillé dans le rapport introductif.

Le rythme d'augmentation des dépenses sociales reste en effet très dynamique à +3,8%. Les dépenses sociales inscrites au BP 2013 s'élèvent au total à 487,2M€, soit une forte augmentation de +18M€ par rapport au BP 2012, qui touche l'ensemble des politiques sociales : +11,2M€ prévus en faveur de l'autonomie des personnes handicapées et âgées au titre tant des allocations compensatrices que des frais d'hébergement ; +3,2M€ pour le RSA ; +2,8M€ en faveur de l'enfance ; +0,6M€ en faveur du fonds de solidarité logement (FSL).

Le budget départemental doit par ailleurs faire face à des hausses contraintes de dépenses de fonctionnement telles que les assurances, les intérêts de la dette, les carburants ou encore les dépenses en faveur du SDIS, qui représentent une augmentation mécanique de +4,25M€.

Sans la mise en œuvre des mesures d'économie développées dans le rapport introductif, une telle progression des dépenses contraintes ne serait pas soutenable pour le Département. Grâce aux mesures courageuses soumises à notre assemblée, les dépenses de fonctionnement maîtrisables (hors périmètre du social, de la dette, des fluides) sont en forte diminution (-3,1%), ce qui permet d'atténuer la progression de notre section de fonctionnement.

Pour autant, cet effort de maîtrise sans précédent ne permet pas de garantir le maintien d'un niveau d'épargne brute suffisant pour financer nos engagements en investissement sans risque de dégrader de manière irréversible son niveau d'endettement. Nous sommes donc contraints de mobiliser le levier fiscal pour équilibrer le budget 2013, en envisageant une évolution très mesurée de +2,9% du taux de foncier bâti. Avec cette augmentation, le taux de foncier bâti départemental est porté à 11,60%, soit un taux qui reste de 40% inférieur au taux médian national (18,62% chiffre 2012).

Cet appel à minima à la fiscalité se fait une fois recherchées toutes les économies à réaliser dans l'ensemble de nos dépenses de fonctionnement et après l'activation de recettes nouvelles par la mise en œuvre de la taxe poids lourds dès le second semestre 2013 (soit +2M€ de recettes attendues en 2013) et l'entrée en vigueur au 1er janvier 2013 de la taxe additionnelle à la taxe de séjour (recette prévisionnelle estimée à +0,25M€).

Au total, après prise en compte des économies de fonctionnement et des mesures nouvelles portant sur les recettes, le projet de BP 2013 dégage une épargne brute prévisionnelle de 97M€, stable par rapport à 2012.

Les **dépenses d'investissement** s'établissent à 350,4M€. Hors remboursement de la dette, les crédits d'investissement sont en diminution de **-5,6%** par rapport à 2012, soit un **montant total de crédits en faveur des investissements de 189,4M€**, contre 200,7M€ au BP 2012, conformément aux orientations budgétaires que nous avons actées le 22 octobre 2012.

Cette diminution du niveau des investissements est réalisée grâce à un effort portant principalement sur le lissage de nos investissements propres qui évoluent de -7,8M€ à 93,8M€ (soit -7,7%), tandis que les subventions d'investissement versées par le Département sont également maîtrisées à -6,1% en 2013, soit une baisse à 85,5M€, essentiellement du fait du calendrier des versements en faveur de la deuxième phase du projet de TGV Est (11,5M€ sont prévus en 2013), après le pic des décaissements atteint en 2012 (18M€).

La généralisation de la gestion de nos lignes d'investissement en autorisations de programme engagée depuis le BP 2010 permet désormais un suivi optimisé des crédits strictement nécessaires au titre de l'année, pour les opérations de maîtrise d'ouvrage comme pour les principaux programmes de subventions d'équipement. Cette gestion rationalisée se traduit progressivement par une meilleure convergence entre les montants prévus au BP et ceux constatés au compte administratif, et donc par une amélioration des taux d'exécution du budget. Sur 93,8M€ de crédits d'investissement gérés en maîtrise d'ouvrage, 54,6M€ sont désormais gérés en AP. Sur 85,5M€ de crédits pour subventions, 69,8M€ sont gérés en AP.

Au total, ce sont 69% des dépenses d'investissement inscrites au BP 2013 qui sont gérées désormais en AP, contre 62,5% au BP 2012.

L'appel à l'emprunt nécessaire pour financer nos projets est inscrit au BP 2013 à hauteur de 105,2M€, soit un niveau en net retrait par rapport au BP 2012 (124,5M€ pour mémoire). La **baisse continue de l'inscription d'emprunt depuis 2009 traduit les efforts constants de notre collectivité pour stabiliser son endettement** (187M€ en 2009 et 131M€ en 2010 pour mémoire).

Cette diminution progressive de l'appel à l'emprunt est essentielle pour stabiliser notre encours de dette et pour respecter notre objectif de conserver durablement un ratio de désendettement n'excédant pas significativement 6 années, conformément à nos dernières orientations budgétaires, arrêtées le 22 octobre 2012.

L'ensemble des mouvements en dépenses et en recettes détaillés dans le présent rapport constituent la traduction budgétaire des évolutions contraintes et des mesures d'économie adoptées par notre collectivité.

LES DEPENSES

Le tableau ci-dessous retrace de façon synthétique les évolutions de crédits de chaque politique. L'explicitation précise des évolutions de crédits est détaillée quant à elle dans le rapport introductif et dans les rapports afférents à chaque axe d'intervention.

Libellé Politique	Pour Mémoire	
	Budget Primitif 2012	Projet Budget Primitif 2013
Total Investissement	80 000,00	1 780 000,00
Total Fonctionnement	0,00	0,00
Technologie Information & Communication	80 000,00	1 780 000,00
Total Investissement	22 290 000,00	24 160 000,00
Total Fonctionnement	50 622 000,00	52 848 399,54
Transport	72 912 000,00	77 008 399,54
Total Investissement	52 200 000,00	46 108 000,00
Total Fonctionnement	12 270 000,00	12 463 400,00
Routes	64 470 000,00	58 571 400,00
Total Investissement	17 727 994,00	17 806 475,12
Total Fonctionnement	6 110 180,41	6 390 944,00
Aménagement, habitat et urbanisme	23 838 174,41	24 197 419,12
Total Investissement	19 092 031,38	19 551 049,77
Total Fonctionnement	10 369 860,00	9 695 081,60
Développement économique	29 461 891,38	29 246 131,37
Total Investissement	4 000 000,00	3 620 000,00
Total Fonctionnement	3 798 000,00	1 790 814,00
Développement local et cohésion urbaine	7 798 000,00	5 410 814,00
Total Investissement	11 466 881,21	10 794 896,88
Total Fonctionnement	3 376 022,00	3 081 396,30
Protection de l'environnement	14 842 903,21	13 876 293,18
Total Investissement	1 000 000,00	1 000 000,00
Total Fonctionnement	30 110 000,00	30 619 778,31
Sécurité	31 110 000,00	31 619 778,31
Total Investissement	33 130 819,88	29 449 001,03
Total Fonctionnement	22 701 267,00	22 121 697,00
Education formation	55 832 086,88	51 570 698,03
Total Investissement	7 245 600,00	9 775 805,65
Total Fonctionnement	8 877 693,56	8 366 961,56
Culture et patrimoine	16 123 293,56	18 142 767,21
Total Investissement	11 200 000,00	9 630 000,00
Total Fonctionnement	7 081 200,00	6 659 130,00
Jeunesse, sport et loisirs	18 281 200,00	16 289 130,00

Libellé Politique	Pour Mémoire	
	Budget Primitif 2012	Projet Budget Primitif 2013
Total Investissement	1 303 500,00	1 307 000,00
Total Fonctionnement	3 445 700,00	3 427 100,00
Santé publique	4 749 200,00	4 734 100,00
Total Investissement	1 300 000,00	520 000,00
Total Fonctionnement	111 893 000,00	114 730 900,00
Enfance et famille	113 193 000,00	115 250 900,00
Total Investissement	5 898 067,00	5 736 000,00
Total Fonctionnement	210 368 100,00	221 570 800,00
Autonomie	216 266 167,00	227 306 800,00
Total Investissement	120 000,00	280 000,00
Total Fonctionnement	129 169 000,00	132 468 196,00
Personnes en situation de précarité	129 289 000,00	132 748 196,00
Total Investissement	1 170 000,00	1 657 777,00
Total Fonctionnement	11 138 000,00	11 153 000,00
Lieux d'accueil du public	12 308 000,00	12 810 777,00
Total Investissement	162 213 400,16	161 029 206,44
Total Fonctionnement	17 642 475,86	21 410 197,88
Gestion Financière	179 855 876,02	182 439 404,32
Total Investissement	3 096 000,00	2 745 000,00
Total Fonctionnement	16 289 747,00	16 070 794,00
Services supports	19 385 747,00	18 815 794,00
Total Investissement	7 240 000,00	3 396 900,00
Total Fonctionnement	11 867 500,00	12 509 500,00
Gestion des Bâtiments	19 107 500,00	15 906 400,00
Total Investissement	95 680,00	95 680,00
Total Fonctionnement	127 149 548,00	127 681 211,00
Ressources Humaines	127 245 228,00	127 776 891,00

LES RECETTES

La fiscalité directe

Le montant prévisionnel de la fiscalité directe départementale inscrit au projet de budget primitif pour 2013 s'élève à 300,5 M€. Après prise en compte de la ponction opérée par l'Etat au titre de la péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), le produit de fiscalité directe s'élève à **297,8M€**. Il comprend les produits de la taxe foncière sur les propriétés bâties (150,6M€), de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (148,2M€ avant péréquation, 145,5M€ compte tenu de la ponction de l'Etat), et l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (1,7M€).

La fiscalité indirecte

Le montant prévisionnel de la fiscalité indirecte inscrit au projet de budget primitif pour 2013 s'élève à **293,5M€**. Ce produit comprend les impositions suivantes :

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

Un montant de 81 M€ est inscrit au projet de budget primitif pour 2013 (contre 83M€ en 2012).

La taxe sur les consommations finales d'électricité

La taxe concerne les consommateurs tant professionnels que non professionnels. Le coefficient multiplicateur a été fixé à 4,14 par délibération du 24 septembre 2012 conformément à la réglementation.

Le produit est prévu pour 10,5 M€ en 2013.

La taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP)

La loi de généralisation du revenu de solidarité active (RSA), qui se substitue depuis le 1^{er} juillet 2009 au revenu minimum d'insertion (RMI) et à l'allocation de parent isolé (API), est entrée dans son régime de croisière en 2010. Son financement est assuré à titre principal par la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP).

Un montant de 68,3M€ est inscrit au projet de budget primitif 2013.

La taxe sur les conventions d'assurances (TSCA)

Un montant prévisionnel de 125,7M€ est prévu au projet de budget primitif 2013. Ce montant intègre le versement complémentaire de 56,4M€ au titre du mécanisme de garantie prévu par la loi de finances initiale 2010.

La taxe départementale d'aménagement est prévue pour 5,6M€. Elle remplace la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (TDENS) et la taxe au titre du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).

La taxe poids lourds est prévue pour 2M€. Elle concerne tous les véhicules de transport de marchandises de plus de 3,5 tonnes empruntant le réseau routier national et départemental taxé.

La taxe additionnelle sur la taxe de séjour est prévue pour 0,25M€ au projet de budget primitif 2013. Elle est liée à la taxe de séjour du bloc communal, au taux de 10% du tarif local. Elle constituera une recette dédiée aux politiques de développement touristique du Département.

Les transferts financiers de l'Etat : 262 M€

Dotations d'Etat	2012	2013
DGF	170 714 692 €	169 227 019 €
DGD	6 244 669 €	6 244 669 €
FMDI	7 744 388 €	8 400 000 €
Compensations fiscales	7 755 789 €	7 275 499 €
DCRTP-FNGIR	60 408 969 €	50 068 710 €
Total fonctionnement	252 868 507 €	241 215 897 €
DGE	2 500 000 €	2 250 000 €
FCTVA	13 000 000 €	13 000 000 €
DDEC	5 600 000 €	5 600 000 €
Total investissement	21 100 000 €	20 850 000 €
Total	273 968 507 €	262 065 897 €

Les dotations d'Etat au Département s'établissent à 262M€. La forte diminution entre le BP 2012 et le BP 2013 des montants perçus de dotations de compensation DCRTP et FNGIR est liée aux suites de la réforme fiscale qui étaient venues modifier au premier semestre 2012 la répartition des recettes entre la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et les dotations de compensation. La loi de finances pour 2011 avait en effet modifié les critères de territorialisation de la valeur ajoutée, provoquant ainsi des ajustements du montant dû à chaque collectivité.

Le gel national des transferts financiers annoncé par l'Etat se traduira en 2013 pour notre Département par une forte baisse de sa dotation globale de fonctionnement (DGF), compte tenu de la mise en œuvre dès 2013 d'un renforcement de la péréquation. Un prélèvement de -1M€ sur la DGF est inscrit au BP 2013 à ce titre. Cette baisse pourrait être accentuée en cas de décision du comité des finances locales d'aller encore plus loin dans la péréquation.

Conformément aux dispositions prévues dans la loi de programmation des finances publiques et de finances pour 2013, les concours de l'Etat ne progresseront pas en 2013, à l'exception du FCTVA. Comme dans le passé, les quelques progressions concédées sur la DGF seront reprises sur les compensations fiscales.

Le projet de loi de finances 2013 prévoit la pérennisation du fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI). Un montant de 8,4M€ est donc inscrit au projet de budget primitif 2013.

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2013

Recettes	BP 2012 en M€	Projet de BP 2013 en M€	Evolution BP 2013/ BP 2012 en M€	Evolution BP 2013/ BP 2012 en %
Fiscalité directe	271,2	297,8	26,6	9,8%
Dont TFB (avec évolution des taux)	141,1	150,6	9,5	6,7%
Dont CVAE (avec péréquation)	128,1	145,5	17,4	13,6%
Fiscalité indirecte	291,4	293,5	2,1	0,7%
Dont DMTO	83,0	81,0	-2,0	-2,4%
Dont TSCA	118,5	125,8	7,3	6,2%
Dotations d'Etat	252,9	241,2	-11,7	-4,6%
Autres recettes	75,8	76,8	1,0	1,3%
Total recettes de fonctionnement	891,3	909,3	18,0	2,0%
Recettes de fonctionnement sans nouvelles mesures	891,3	902,6	11,3	1,3%
Recettes de fonctionnement hors augmentation taux TFB	891,3	905,0	13,7	1,5%
Recettes propres d'investissement	40,3	48,3	8,0	19,9%

Dépenses	BP 2012 en M€	Projet de BP 2013 en M€	Evolution BP 2013/ BP 2012 en M€	Evolution BP 2013/ BP 2012 en %
FONCTIONNEMENT				
Dépenses sociales (FSL compris)	469,2	487,2	18,0	3,8%
Aménagement du territoire	65,9	68,0	2,1	3,2%
Développement du Territoire (hors SDIS)	17,5	14,6	-2,9	-16,6%
SDIS	30,1	30,6	0,5	1,7%
Epanouissement de la personne	38,7	37,2	-1,5	-3,9%
Administration générale (hors gestion financière)	155,3	156,2	0,9	0,6%
<i>Dont masse salariale</i>	134,5	135,6	1,1	0,8%
Gestion de la dette	16,1	16,9	0,8	4,8%
Total dépenses de fonctionnement	794,3	812,3	18,0	2,3%
INVESTISSEMENT				
Subventions d'équipement	91,1	85,5	-5,6	-6,1%
Maitrise d'ouvrage	101,6	93,8	-7,8	-7,7%
Remboursement du capital de la dette	61,1	61,0	-0,1	-0,2%
Autres dépenses (avances ..)	8,0	10,0	2,0	25,0%
Total dépenses d'investissement (hors emprunt)	200,7	189,4	-11,3	-5,6%
Total budget	1 156,1	1 165,5	9,4	0,8%

Virements de chapitre à chapitre

Compte tenu de la difficulté de la prévision du besoin de crédits sur certains postes de dépenses sociales, certaines lignes, en fin d'exécution budgétaire 2012, nécessitent un ajustement.

Ainsi, un virement de crédits de 972 382,29 € entre chapitres est nécessaire au titre de la prise en charge des frais d'hébergement pour personnes âgées (mode d'action 4422). Ce virement est constitutif d'une décision modificative n°3.

Cette nécessité d'un virement entre chapitres s'explique par une augmentation significative de l'activité comptable au cours du second semestre au titre de la prise en charge des frais d'hébergement pour personnes âgées.

La hausse des crédits pour l'hébergement des personnes âgées sera compensée par une baisse des crédits qu'on peut noter en faveur de l'APA à domicile (notamment s'agissant du paiement direct au bénéficiaire).

Cette baisse est rendue possible par le passage au paiement direct à l'établissement pour des dépenses d'accueil de jour (paiement uniquement sur factures) et par un contrôle de l'effectivité plus important grâce au recours au CESU, mesures qui génèrent une diminution des montants payés pour les derniers mois de l'année.

Taux modulés des communes et EPCI applicables en 2013

Il vous est aussi proposé une actualisation des taux modulés pour 2013.

Propositions de taux modulés communaux et intercommunaux pour 2013

S'agissant des taux applicables en 2013, il vous est proposé de reconduire les modalités d'actualisation adoptées par notre assemblée plénière les 12 et 13 décembre 2005, avec intégration des nouvelles données fiscales issues de la réforme de 2010 du potentiel financier et fiscal.

Il en résulte les évolutions suivantes :

a) pour les communes :

Par rapport à 2012, un nombre plus important de communes serait concerné par une évolution de leur taux, soit **155** communes contre 67 en 2012 (68 communes gagneraient un point et 87 perdraient un point), mais **372 d'entre elles** conserveraient leur taux actuel.

Le taux modulé moyen serait quasiment inchangé. Il s'élèverait à **30,61%**, contre 30,64% en 2012.

b) pour les communautés de communes :

Pour les 42 EPCI concernés :

une grande majorité (31) conserverait leur taux ;
6 collectivités gagneraient 1 point ;
5 EPCI perdraient un point

Le taux modulé moyen des EPCI serait en très légère hausse par rapport à celui de l'année précédente, soit **26,50%**, contre 26,48% en 2012.

Rappel :

Le taux modulé reste la règle pour les contrats de territoires en cours, pour lesquels l'actuel guide des aides continuera à s'appliquer.

Pour les nouveaux contrats de territoires, il constituera une base de référence dans la négociation, mais il pourra y être dérogé si cela est justifié ;

Il reste applicable pour des aides hors champ des contrats de territoires.

Le détail des taux proposés pour les communes et les EPCI est joint en annexe du présent rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général :

- *décide de voter le budget au niveau des chapitres par nature*

- *approuve le budget primitif pour 2013 qui s'élève en dépenses et en recettes à 1.278.566.431,44 € (écritures réelles et d'ordre), et en arrête les chiffres définitifs tels qu'ils figurent au projet établi par son président*

- *autorise son président à passer toute opération comptable dans le cadre de l'établissement du budget primitif et approuve les modifications par rapport au projet de budget primitif*

- *autorise son président à mettre à jour la présentation comptable définitive pour 2013 lorsque les dernières modifications réglementaires seront publiées*

- *fixe à 15 000 € le seuil de rattachement des charges et des produits du budget annexe du Parc des véhicules et bacs rhénans*

- *précise que les enveloppes de subventions (en investissement et en fonctionnement) telles qu'elles sont prévues dans les différentes politiques sont un montant annuel maximum à respecter strictement*

- *approuve les montants des budgets annexes en dépenses et en recettes :*
 - o celui du Parc d'entretien des cours d'eau, qui s'élève en dépenses et en recettes à 4.115.331,00 €*
 - o celui du Laboratoire départemental d'analyses, qui s'élève en dépenses et en recettes à 1.520.360,00 €*
 - o celui du Foyer départemental de l'enfance, qui s'élève en dépenses et en recettes à 12.912.346,86 €*
 - o celui du Vaisseau, qui s'élève en dépenses et en recettes à 493.105,00 €*
 - o celui du Parc des véhicules et bacs rhénans, qui s'élève en dépenses et en recettes à 9.000.000,00 €*

- *décide de fixer le volume des emprunts au montant maximal adopté dans la délibération du rapport pour le BP 2013 "Stratégie de financement par l'emprunt pour l'année 2013 - Emissions obligataires du Département"*

- décide de neutraliser entièrement l'amortissement des bâtiments administratifs et scolaires
- décide d'admettre en non-valeur les taxes d'urbanisme (conformément à l'annexe jointe) :
 - * un montant de 1 004 € au titre de la taxe départementale pour les conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (TDCAUE)
 - * un montant de 5 286 € au titre de la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (TDENS)
- décide d'admettre en non-valeur pour ce qui concerne le budget principal un montant de 15 586,47 €.

En outre, le Conseil Général :

- autorise son président à signer les conventions financières et les contrats d'objectifs, selon les modèles-types figurant au Règlement financier, avec les organismes bénéficiaires de subventions individualisées dès le budget primitif
- adopte le barème des tarifs 2013 des prestations assurées par le Service "Parc des véhicules et bacs rhénans" (SPVBR) du pôle aménagement du territoire, conformément au document joint en annexe
- arrête les nouveaux taux modulés applicables aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à compter du 1er janvier 2013, conformément aux tableaux joints en annexes
- approuve le projet de décision modificative n°3 (exercice 2012) concernant le budget principal et le budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses.

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL